



COVID 19

Situation sanitaire

Note 18

SGEC/2022/117
02/02/2022

DESTINATAIRES : Directeurs diocésains,
Organisations professionnelles de chefs d'établissements

POUR DIFFUSION URGENTE AUX CHEFS D'ETABLISSEMENT

POUR INFORMATION : Commission Permanente
Secrétaires Généraux de la Fnogec, du Cneap, de Formiris, de
l'UGSEL et de l'APEL nationale

Mesdames, Messieurs,
Chers amis,

Les annonces gouvernementales relatives à l'assouplissement des règles imposant le port du masque dans les espaces publics, à l'extérieur, suscitent des interprétations diverses et des questionnements sur l'étendue de cet assouplissement et tout particulièrement sont application à l'espace scolaire. Selon nos informations des instructions erronées pourraient même circuler.

Nous vous confirmons qu'il n'y a pas, à ce jour, de modification du niveau d'application du protocole sanitaire dans les établissements scolaires.

En conséquence, les établissements du premier degré doivent toujours appliquer le protocole sanitaire au niveau 3 ce qui implique le port du masque en extérieur et donc sur les cours de récréation.

Le Ministère de l'Education Nationale a annoncé que les assouplissements éventuels des règles applicables dans les établissements scolaires seraient annoncées la semaine prochaine.

Vous souhaitant bonne réception de ces informations que nous vous invitons à transmettre aux chefs d'établissement dès que possible, nous vous assurons de notre plus total dévouement.

Yann DIRAISON
Adjoint au Secrétaire Général de l'Enseignement Catholique